

*Canada Enterprise
Emergency Funding Corporation*

*La Corporation de financement
d'urgence d'entreprises du Canada*

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

une filiale de la

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
DES INVESTISSEMENTS DU CANADA

**RÉSUMÉ DU PLAN D'ENTREPRISE
de 2023 à 2027**

et

RÉSUMÉ DU BUDGET D'INVESTISSEMENT DE 2023

Avril 2023

PLAN D'ENTREPRISE DE LA CFUEC
TABLE DES MATIÈRES

| | | |
|-----|---|----|
| 1.0 | RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE..... | 3 |
| 2.0 | MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE..... | 4 |
| 3.0 | GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION..... | 6 |
| 4.0 | RENDEMENT DE L'ENTREPRISE..... | 8 |
| 5.0 | OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2023 À 2027 | 9 |
| 6.0 | SECTION FINANCIÈRE | 11 |
| | ANNEXE A-1 – ORGANIGRAMME ET CONSEIL D'ADMINISTRATION | 14 |
| | ANNEXE A-2 – ÉTATS FINANCIERS PRO FORMA DE LA CFUEC POUR LES EXERCICES ALLANT DE 2021 À 2027 | 15 |
| | ANNEXE A-3 – RÉSULTATS PRÉVUS POUR 2023 | 19 |

1.0 RÉSUMÉ ET PROFIL DE L'ENTREPRISE

En mai 2020, la Corporation de financement d'urgence d'entreprises du Canada (la « CFUEC »), une filiale en propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDEV »), a été constituée pour procéder à la mise en œuvre d'un programme du gouvernement du Canada (le « gouvernement »), soit le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (le « CUGE »).

Les activités de la CFUEC depuis sa constitution en 2020 sont principalement la négociation et l'attribution de prêts aux demandeurs et de l'administration de ces prêts une fois qu'ils sont consentis. Les prêts dans le cadre du CUGE sont consentis selon des modalités prescrites documentées dans les feuilles de modalités autorisées par le ministre des Finances. En 2023, la CFUEC prévoit s'employer principalement à l'administration des prêts, puisqu'elle a cessé de traiter de nouvelles demandes dans le cadre du CUGE.

En 2021, le mandat de la CFUEC a été élargi pour inclure les prêts dans le cadre du CUGE aux entreprises de transport aérien pour le remboursement des vols annulés (prêts pour le remboursement de bons), ainsi que les prêts dans le cadre du CUGE aux grandes entreprises de transport aérien en vertu d'une feuille de modalités spécialisée.

En juillet 2022, le ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter ni traiter de nouvelles demandes de prêts dans le cadre du CUGE.

En septembre 2022, la CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien » présentant des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,0 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts. Des prêts d'une valeur de 0,4 milliard de dollars avaient été remboursés et des engagements de prêts d'une valeur de 4,2 milliards de dollars avaient été annulés ou avaient expiré. L'encours des prêts de la CFUEC s'élève actuellement à 2,6 milliards de dollars et les actions d'Air Canada sont évaluées à 0,4 milliard de dollars.

Les projections financières fournies dans le présent plan supposent qu'aucune convention de prêts additionnelle ne sera signée et que les prêts existants seront remboursés au cours des cinq prochaines années, les estimations de pertes sur prêts étant conditionnelles aux caractéristiques des prêts et s'établissant en moyenne à 17 % du portefeuille. Les hypothèses quant à la taille, au calendrier et aux résultats financiers figurant dans le présent document sont uniquement émises à des fins de planification.

2.0 MANDAT ET APERÇU DE L'ENTREPRISE

2.1 Mandat

La CFUEC est une société d'État fédérale non mandataire constituée en mai 2020 et détenue en propriété exclusive par sa société mère, la CDEV. La CFUEC est responsable de l'administration du CUGE. Les objectifs du CUGE sont de contribuer à protéger les emplois canadiens, d'aider les entreprises canadiennes à affronter le ralentissement économique découlant de la pandémie de COVID-19 et d'éviter, dans la mesure du possible, la faillite d'entreprises qui seraient autrement viables. Aux termes d'un décret émis à l'intention de la CFUEC le 10 mai 2020 (CP 2020-307 ou le « décret »), les prêts consentis dans le cadre du CUGE sont accordés conformément aux modalités approuvées par la ministre des Finances.

Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC se sont employés à évaluer les demandes de prêt conformément aux modalités du CUGE et aux modalités approuvées par la ministre et à administrer les prêts consentis. Ces modalités peuvent être modifiées de temps à autre ou être assorties de modalités complémentaires par la ministre. Les modalités initiales des prêts consentis dans le cadre du CUGE ont été fournies par la ministre à la CFUEC en mai 2020. En avril 2021, la ministre a autorisé deux nouvelles séries de modalités pour le CUGE applicables aux emprunteurs qui sont des transporteurs aériens. En février 2022, la ministre a autorisé des modifications aux conventions de prêt du CUGE avec les transporteurs aériens de taille moyenne afin d'atténuer les effets de la vague Omicron de COVID-19 qui sévissait à ce moment-là.

En juillet 2022, la ministre a demandé à la CFUEC de ne plus accepter de nouvelles demandes après le 29 juillet 2022. Cette décision a fait l'objet d'une annonce publique le 29 juillet. Le conseil d'administration et l'équipe de direction de la CFUEC s'emploient désormais à administrer les prêts approuvés et consentis.

L'approbation des prêts aux termes de la feuille de modalités de mai 2020 reposait sur l'admissibilité et les besoins en trésorerie du demandeur. Si un demandeur répondait aux critères d'admissibilité et aux modalités prescrites, le demandeur était admissible à un prêt dans le cadre du CUGE, pourvu que le prêt fasse partie de projections indiquant un retour à la stabilité financière.

2.2 Aperçu des activités

Depuis sa création, la CFUEC a été responsable de la réception et de l'analyse des demandes dans le cadre du CUGE par rapport aux critères et aux modalités d'admissibilité approuvés par la ministre des Finances, de la négociation et de la conclusion des transactions conformément à ces modalités et de leur financement. Une fois les prêts financés, la CFUEC est responsable de leur administration (et de la gestion de tout instrument de capitaux propres connexe obtenu).

La CFUEC a conclu une convention de financement avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre des Finances. Cette convention souligne de quelle manière la CFUEC est capitalisée. La CFUEC est financée au moyen de l'émission d'actions privilégiées en faveur du gouvernement.

2.3 Processus de demande et d'approbation de prêt

Les demandes dans le cadre du CUGE sont acceptées depuis le 20 mai 2020. Les éléments de base du processus d'approbation selon la feuille de modalités de mai 2020 allaient comme suit :

1. La CFUEC procède à un examen initial des demandes et transmet les demandes admissibles aux ministres des Finances et de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie.
2. Si les ministres jugent la demande acceptable, la CFUEC procède à un contrôle diligent préalable et entre en négociation avec l'emprunteur. Lorsqu'une convention satisfaisante est atteinte, elle est signée et le prêt est financé et administré par la CFUEC.

La feuille de modalités de mai 2020 régit tous les prêts dans le cadre du CUGE autres que certains prêts dans le cadre du CUGE consentis à des entreprises de transport aérien. Les sociétés canadiennes étaient admissibles aux termes de la feuille de modalités si elles répondaient à des critères d'admissibilité spécifiques, y compris avoir des produits se chiffrant à plus de 300 millions de dollars et nécessiter un prêt d'au moins 60 millions de dollars. Pour assurer une protection des contribuables, outre les intérêts, la CFUEC a obtenu des bons de souscription des sociétés cotées en bourse et a perçu des frais des sociétés privées.

En avril 2021, la ministre des Finances a prescrit que deux feuilles de modalités additionnelles, soit une pour les grands transporteurs aériens et une pour le remboursement de bons, devraient être réputées constituer des modalités approuvées du CUGE aux fins du décret.

Depuis le 29 juillet 2022, selon la directive de la ministre des Finances, la CFUEC n'accepte plus de demandes dans le cadre du CUGE. Étant donné l'absence de demande en cours, la CFUEC ne prévoit pas traiter ou approuver d'autres demandes dans le cadre du CUGE, à moins que la ministre ne donne d'autres directives dans ce sens.

2.4 Administrateur du prêt

Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC s'attend à ce que ses principales activités aient désormais trait à l'administration des prêts existants, soit à la fois la gestion des prêts dans le cours normal des activités et la gestion des défaillances et des situations particulières des emprunteurs, le cas échéant.

2.5 Avoirs en capitaux propres

La CFUEC détient 21 570 942 actions ordinaires d'Air Canada, lesquelles ont été obtenues dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Canada. La CFUEC ne considère pas qu'elle est une détentrice à long terme d'actions d'Air Canada. Elle a plutôt l'intention de se départir de ces actions au moment opportun.

Par ailleurs, la CFUEC détient des bons de souscription d'Air Transat, qui ont été obtenus dans le cadre du prêt du CUGE accordé à Air Transat. Ils peuvent être exercés à l'échéance ou à une date antérieure, cédés au moment opportun ou rachetés par Air Transat.

3.0 GOUVERNANCE D'ENTREPRISE ET CONTEXTE D'EXPLOITATION

Le conseil d'administration de la CFUEC est constitué de trois administrateurs de la CDEV (y compris la présidente et chef de la direction de la CDEV), de trois administrateurs indépendants de la CFUEC et du président du conseil et chef de la direction de la CFUEC. En janvier 2021, M. Zoltan Ambrus, un vice-président de la CDEV, a été nommé par le conseil d'administration de la CFUEC au poste de président et chef de la direction. M. Ambrus est en détachement de la CDEV.

La CFUEC partage son personnel, ses espaces de bureaux et ses ressources administratives avec sa société mère, la CDEV. Une convention de services est intervenue entre la CDEV et la CFUEC, laquelle présente les services que la CDEV fournira à la CFUEC pour l'aider à mettre en œuvre le programme de CUGE.

Un protocole d'entente a été conclu entre la CDEV et la CFUEC. Celui-ci souligne les responsabilités de chaque partie pour aider à faire en sorte que la CFUEC soit en mesure de fournir le niveau de gouvernance et de présentation de l'information approprié pour permettre à la CDEV de satisfaire à ses obligations à titre de société d'État mère.

L'organigramme figure à l'annexe A-1.

3.1 Gestion de la trésorerie et politique en matière de dividendes

À mesure que les prêts sont remboursés, le CFUEC est susceptible d'accumuler un excédent de trésorerie. La CFUEC prévoit conserver des fonds suffisants pour faire face à ses obligations prévues tout en disposant d'une marge de manœuvre supplémentaire pour accorder au besoin un financement supplémentaire aux emprunteurs du CUGE (p. ex., dans le cadre d'une restructuration). Les fonds excédentaires seront remis au gouvernement sous forme de rachats d'actions privilégiées.

3.2 Mesures découlant de la COVID-19

La CFUEC a été établie pour mettre en œuvre le CUGE en réponse à la COVID-19 et son orientation stratégique est nécessairement influencée par la pandémie. La vague Omicron de la fin de l'année 2021 et du début de l'année 2022 a eu des répercussions défavorables sur les prêts dans le cadre du CUGE accordés à des entreprises de transport aérien, ce qui a fait en sorte que ces prêts ont été modifiés en février 2022 avec l'autorisation de la ministre.

Si une nouvelle recrudescence de la COVID-19 entraînait un accroissement des difficultés économiques pire que prévu pour les emprunteurs du CUGE, les résultats financiers de la CFUEC seraient susceptibles d'être touchés de manière importante par les pertes sur prêts qui en découlent et par l'augmentation possible des volumes de prêts en cas de réouverture du CUGE à de nouvelles demandes. Cependant, il est prévu que la COVID-19 n'aura pas d'incidence sur les activités de la CFUEC, au-delà du recouvrement des prêts dans le cadre du CUGE et des instruments de capitaux propres.

4.0 RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

4.1 Évaluation des résultats de 2022 à ce jour

Le tableau ci-dessous présente le rendement réel de la CFUEC en 2022 comparativement aux objectifs énoncés dans le plan d'entreprise de 2022 à 2026 :

| Objectifs de 2022 | Résultats de 2022 |
|---|--|
| Gestion des demandes d'information des éventuels demandeurs | En 2022, la CFUEC a reçu un petit nombre de demandes de renseignements de la part de demandeurs éventuels ayant manifesté leur intérêt. Ces demandes ont été traitées en temps opportun et aucune n'a donné lieu à un dépôt de demande de prêt. La CFUEC n'accepte plus de nouvelles demandes depuis le 29 juillet 2022. |
| Gestion de tous les aspects du programme de prêts du CUGE, y compris du contrôle diligent préalable des demandes de prêt et de la supervision du travail des conseillers juridiques et financiers | La CFUEC a géré avec brio le contrôle diligent préalable des demandes de prêt et la supervision des conseillers. Aucune défaillance n'a été relevée quant au contrôle diligent préalable et à la supervision des conseillers. |
| Conclusion de conventions et financement des prêts approuvés | En 2022, avant la fermeture du CUGE aux nouvelles demandes, la CFUEC a conclu avec brio des conventions de prêts avec un emprunteur représentant des facilités de prêt additionnelles d'environ 193 millions de dollars. Tous les prêts ont été financés dans les délais prescrits aux conventions. |
| Évaluation de toute demande d'avance de fonds subséquente des emprunteurs | La CFUEC a passé en revue et a traité les demandes d'avances de fonds sur prêts dans les délais prescrits. |
| Examiner les demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, y accéder | La CFUEC a reçu plusieurs demandes de consentement et de modifications en 2022, dont certaines découlent des orientations de février 2022 de la ministre sur les modalités applicables aux entreprises de transport aérien de taille moyenne. Toutes les demandes ont été adéquatement étudiées et, dans les cas où il était approprié de le faire, la CFUEC a accédé aux demandes de consentement ou de modification. |

| | |
|--|---|
| Surveillance des prêts et gestion des défaillances des emprunteurs, le cas échéant | La CFUEC assure une surveillance en continu de ses prêts en vertu de son processus de surveillance des prêts. À ce jour, aucun emprunteur n'a été en défaut, et la CFUEC surveille également les événements susceptibles d'accroître le risque de défaillances. |
| Évaluation du statut des prêts sur une base régulière | En 2022, la CFUEC a respecté son cadre de travail pour évaluer le statut des prêts dans son portefeuille. |
| Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE, au besoin | Tous les prêts dans le cadre du CUGE ont été conformes en 2022. Le recours à des mesures exécutoires n'a pas été nécessaire. |
| Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin | En 2022, la CFUEC a négocié l'annulation de ses bons de souscription d'Air Canada à la suite de l'exercice par cette dernière de son droit d'achat. |
| Gestion de la trésorerie excédentaire conformément à la politique d'investissement à court terme | Les soldes de trésorerie ont été conservés au minimum et investis conformément à la politique d'investissement à court terme de la CFUEC. |
| Examen des occasions de dessaisissements ou de monétisation d'actifs particuliers de la CFUEC au besoin | La CFUEC a monétisé ses bons de souscription d'Air Canada en 2022. |

Les projections financières ci-jointes pour 2022, qui ont été préparées au quatrième trimestre de 2021, prévoient que la CFUEC financerait 3,7 milliards de dollars de prêts d'ici la fin de 2021. Les estimations actuelles indiquent que le portefeuille de la CFUEC sera constitué de 2,7 milliards de dollars de prêts et de 0,4 milliard de dollars de capitaux propres d'ici la fin de l'exercice 2022.

5.0 OBJECTIFS ET STRATÉGIES DE LA CFUEC POUR LA PÉRIODE ALLANT DE 2023 À 2027

L'objectif principal de la CFUEC est de gérer le CUGE. Puisque aucune nouvelle demande n'est acceptée dans le cadre du CUGE, la CFUEC ne poursuit plus d'objectifs liés aux nouvelles demandes et aux nouveaux prêts. La CFUEC ne prévoit pas traiter de nouveaux prêts ou de nouvelles demandes de prêts en 2023.

Pour 2023 et par la suite, la mission première de la CFUEC sera la gestion des prêts existants et des autres actifs. La CFUEC cherche à assurer une surveillance et une administration prudente et responsable de ses prêts en maintenant son approche énoncée (voir la rubrique 2.4 ci-haut). Les objectifs comprennent notamment :

- Évaluation et financement selon le cas des demandes d'avance de fonds des emprunteurs;

- Examen des demandes de consentement ou de modification des emprunteurs du CUGE et, le cas échéant, acceptation;
- Surveillance des prêts et traitement des défauts des emprunteurs, le cas échéant;
- Maintien des coûts à un niveau raisonnable compte tenu du niveau d'activité de la Corporation;
- Évaluation régulière du statut des prêts;
- Imposition de la conformité aux exigences de la loi et des politiques des prêts dans le cadre du CUGE au besoin;
- Exercice des droits liés aux instruments de capitaux propres, au besoin.

5.1 Sommaire des risques et des mesures d'atténuation des risques

La CFUEC a élaboré un cadre d'évaluation des risques et de présentation de l'information utilisé pour gérer les risques et la présentation de l'information au conseil d'administration. Dans le contexte de ce cadre, la CFUEC a relevé ci-après trois principaux risques qui nécessitent un niveau plus élevé d'attention étant donné leur incidence sur la société. D'autres risques continuent d'être évalués et atténués.

Risque de crédit lié au portefeuille : De par sa nature, le portefeuille de la CFUEC est exposé à des profils de crédit faibles, à des positions non garanties et à une forte concentration de certains emprunteurs et secteurs. La CFUEC prend ce risque en considération dans ses états financiers et ajuste ses attentes au besoin. La CFUEC conserve une approche coordonnée avec les principales parties prenantes pour faire en sorte que le risque lié au portefeuille soit clair.

Risque macroéconomique : Le maintien des conditions économiques défavorables pourrait engendrer la défaillance des emprunteurs en dépit des liquidités fournies aux termes du CUGE. Ce risque peut être atténué en établissant le montant des prêts en fonction d'éventuels scénarios baissiers, en obtenant la capacité de proroger la période de prélèvements et en offrant d'autres assouplissements structurels aux emprunteurs œuvrant dans les secteurs touchés de manière disproportionnée par les risques macroéconomiques.

Risque climatique lié au portefeuille : La CFUEC a accordé un soutien financier aux entreprises qui seront touchées par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone et par les répercussions physiques du changement climatique. La CFUEC gère ce risque en demandant à chaque emprunteur de faire état de ses risques liés au climat en adoptant le cadre d'information du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques (le « GIFCC »).

6.0 SECTION FINANCIÈRE

6.1 Aperçu financier pour l'exercice 2022

En septembre 2022, l'encours des emprunts de la CFUEC s'élevait à 2,6 milliards de dollars, et ses engagements de prêts encore inutilisés, à 270 millions de dollars. En 2022, des emprunts d'un montant de 35 millions de dollars ont été remboursés jusqu'en septembre 2022, en plus des 380 millions de dollars remboursés en 2021. Des engagements de prêts de 4,2 milliards de dollars ont été annulés ou sont arrivés à échéance, dont des engagements de plus de 3 milliards de dollars à Air Canada.

Une tranche de 833 millions de dollars de l'encours des emprunts est composée de prêts ordinaires aux termes du CUGE (garantis et non garantis) émis en vertu de la feuille de modalités de mai 2020, dans sa version modifiée. Une tranche 1,7 milliard de dollars est constituée de prêts pour le remboursement de bons d'une durée de 7 ans.

En ce qui concerne les activités de la CFUEC en 2022, les charges d'exploitation prévisionnelles sont estimées à 80 millions de dollars, dont une tranche de 76 millions de dollars résulte des modifications apportées aux prêts aux entreprises de transport aérien de taille moyenne prescrites par la ministre en février 2022. Les produits d'intérêts et les produits tirés des frais prévus sont estimés à 115 millions de dollars, auxquels s'ajoute un profit de 82 millions de dollars sur la cession de bons de souscription. Les prêts cumulatifs devant être accordés d'ici le 31 décembre 2022 sont estimés à 2,7 milliards de dollars (y compris les intérêts payés en nature).

Les produits comptabilisés aux termes des normes comptables pour le secteur public (les « NCSP ») différeront des intérêts et des frais facturés en raison de la méthode de comptabilisation des intérêts effectifs qui tient compte de la totalité des frais et des intérêts liés au prêt sur la durée du prêt et comptabilise tous les produits sur la durée du prêt. Dans les tableaux ci-joints, les intérêts et frais en trésorerie sont calculés au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif et les pertes sur prêts sont comptabilisées au moment prévu de la dépréciation et de la radiation.

Il y a lieu de consulter l'annexe A-2 pour les projections financières pro forma (exercice clos en décembre) :

Tableau 1 – États de la situation financière

Tableau 2 – Tableaux des flux de trésorerie

Tableau 3 – États du résultat global

Tableau 4 – État des profits et des pertes de réévaluation

Les principales hypothèses se rapportant aux tableaux susmentionnés sont décrites à la section 6.3.

6.2 Information financière et autres informations

En 2021, la société mère de la CFUEC, la CDEV, a entrepris une analyse pour déterminer si celle-ci contrôlait la CFUEC selon les critères de l'IFRS 10 à des fins comptables et a conclu que ce n'était pas le cas. La CFUEC a ensuite déterminé qu'elle établira ses états financiers selon les NCSP.

Depuis le début de 2022, conformément à la norme pour le secteur public SP 3450, la CFUEC évalue les instruments financiers à leur juste valeur. Le profit ou la perte qui en résulte est comptabilisé dans les états financiers de la CFUEC pour chaque période.

6.3 Commentaires, faits saillants et principales hypothèses des projections financières

Les projections financières ci-jointes sont fondées sur une hypothèse selon laquelle aucun autre prêt dans le cadre du CUGE ne sera consenti, de sorte que les résultats financiers dépendent du portefeuille de prêts existants.

Depuis sa création, la CFUEC a accordé des prêts à sept emprunteurs. En septembre 2022, la CFUEC avait consenti sept prêts de trésorerie dans le cadre du CUGE, quatre prêts pour le remboursement de bons et un prêt pour « grande entreprise de transport aérien », pour des engagements totaux de 7,4 milliards de dollars. Un total de 3,0 milliards de dollars avait été prélevé sur ces prêts, y compris le remboursement d'une somme de 0,4 milliard de dollars. Outre ces prêts, la CFUEC a acheté pour 500 millions de dollars d'actions d'Air Canada et a reçu des bons de souscription d'Air Canada (annulés en janvier 2022) et d'Air Transat.

Des remboursements partiels d'un montant total de 35 millions de dollars ont été effectués sur deux prêts dans le cadre du CUGE en 2022 (en date du mois de septembre 2022).

Toutes les facilités de remboursements de bons sont maintenant fermées et les prélèvements de fonds ne sont plus autorisés. Au 21 septembre 2022, Air Canada devait 1,27 milliard de dollars sur sa facilité, Transat devait 353 millions de dollars, Sunwing devait 100 millions de dollars et Porter devait 10 millions de dollars.

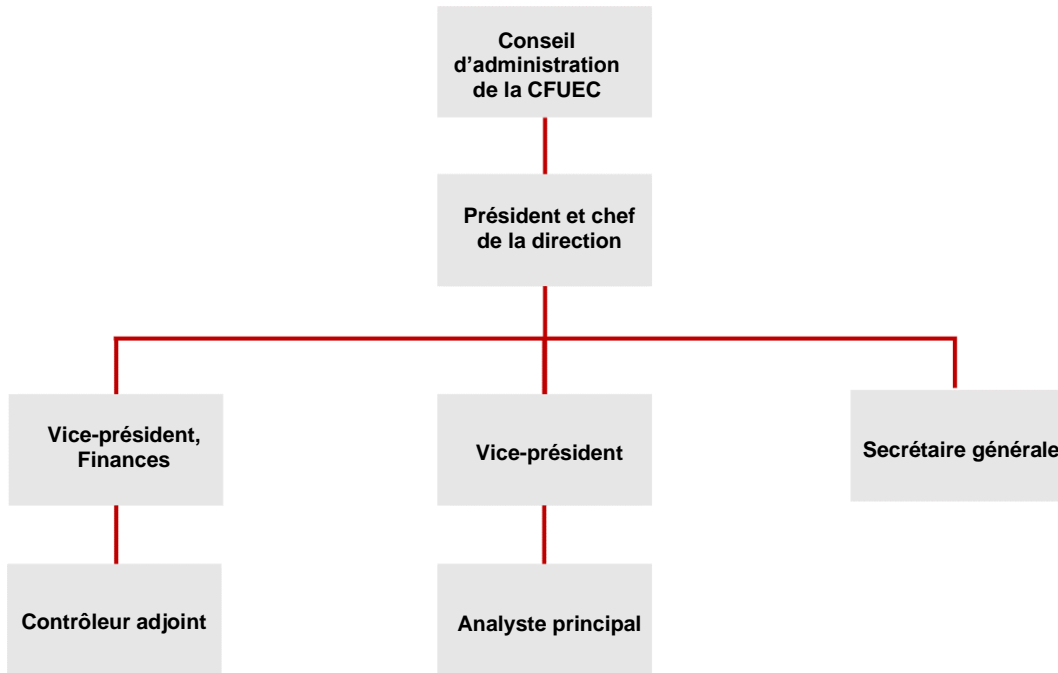
À la clôture de l'exercice 2022, il est prévu que le CUGE aura des engagements non prélevés de 120 millions de dollars.

Sur la base d'une analyse du portefeuille existant d'emprunteurs de la CFUEC, les pertes sur créances attendues combinées du portefeuille s'établissent à 17 %. Il est à noter qu'il n'y a actuellement aucun prêt en défaut et qu'aucune perte sur prêt n'a été subie. Le cadre comptable ne reconnaît les pertes sur prêts que sur la base des coûts engagés lorsque des défauts de paiement ou des événements ayant une incidence similaire surviennent.

6.4 Budget d'investissement

Les activités de la CFUEC ne sont pas hautement capitalistiques. À l'heure actuelle, la CFUEC n'a aucun plan d'investissement ou d'engagement de capitaux importants autres que les engagements de prêts.

Annexe A-1 – Organigramme et conseil d'administration



| Administrateurs | Expérience actuelle/passée |
|--------------------------|--|
| Sandra Rosch | <ul style="list-style-type: none"> Présidente de la CFUEC Vice-présidente exécutive et administratrice de Labrador Iron Ore Royalty Corporation Ancienne présidente de Stonecrest Capital Inc Administratrice de la CDEV |
| Jennifer Reynolds | <ul style="list-style-type: none"> Présidente et chef de la direction de Women Corporate Directors Foundation I Administratrice de la CDEV |
| Jim McArdle | <ul style="list-style-type: none"> Ancien membre de la haute direction d'Exportation et développement Canada |
| Nathalie Bernier | <ul style="list-style-type: none"> Ancienne chef des finances et première vice-présidente Stratégie d'Investissements PSP Ancienne associée directrice chez KPMG pour la région du Québec |
| Zoltan Ambrus | <ul style="list-style-type: none"> Président et chef de la direction de la CFUEC Vice-président de la CDEV |
| Barry Pollock | <ul style="list-style-type: none"> Ancien chef mondial des services bancaires aux entreprises chez BMO |
| Elizabeth Wademan | <ul style="list-style-type: none"> Présidente et chef de la direction de la CDEV Administratrice de la CDEV |

Annexe A-2 – États financiers pro forma de la CFUEC pour les exercices allant de 2021 à 2027

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA

Tableau 1
NCSP

État de la situation financière pro forma

Exercices clos les 31 décembre 2021 à 2027

En milliers de dollars canadiens

| | Chiffres réels 2021 | Plan 2022 | Prévisions 2022 | Plan 2023 | Plan 2024 | Plan 2025 | Plan 2026 | Plan 2027 |
|---|------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Actifs financiers | | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | | |
| Trésorerie et placements à court terme | 332 928 | 10 031 | 29 493 | 200 301 | 208 988 | 203 375 | 209 810 | 206 977 |
| Total des actifs courants | 332 928 | 10 031 | 29 493 | 200 301 | 208 988 | 203 375 | 209 810 | 206 977 |
| Autres actifs | | | | | | | | |
| Prêts | 2 348 236 | 2 960 574 | 2 734 205 | 2 306 249 | 2 326 218 | 2 319 148 | 1 732 889 | 1 633 638 |
| Titres de capitaux propres | 500 000 | 500 000 | 345 998 | 345 998 | 345 998 | 345 998 | 345 998 | 345 999 |
| Bons de souscription | – | – | 26 597 | 26 597 | 26 597 | 26 597 | 26 597 | 26 597 |
| Intérêts et autres créances | 67 | – | – | – | – | – | – | – |
| Total des autres actifs | 2 848 303 | 3 460 574 | 3 106 800 | 2 678 844 | 2 698 813 | 2 691 743 | 2 105 484 | 2 006 234 |
| Total des actifs | 3 181 231 | 3 470 605 | 3 136 293 | 2 879 145 | 2 907 801 | 2 895 118 | 2 315 294 | 2 213 211 |
| Passifs financiers | | | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 2 069 | – | – | – | – | – | – | – |
| Passif différé | – | – | 3 524 | – | – | – | – | – |
| Total des passifs courants | 2 069 | – | 3 524 | – | – | – | – | – |
| Actifs financiers nets et excédent accumulé | 3 179 162 | 3 470 605 | 3 132 769 | 2 879 145 | 2 907 801 | 2 895 118 | 2 315 294 | 2 213 211 |
| Excédent accumulé, constitué des éléments suivants : | | | | | | | | |
| Excédent accumulé lié à l'exploitation | 3 179 162 | 3 470 605 | 3 296 553 | 3 042 929 | 3 071 585 | 3 058 902 | 2 479 078 | 2 376 995 |
| (Perte) de réévaluation cumulé(e) | – | – | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) |
| | 3 179 162 | 3 470 605 | 3 132 769 | 2 879 145 | 2 907 801 | 2 895 118 | 2 315 294 | 2 213 211 |

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA
Tableau des flux de trésorerie pro forma
Exercices clos les 31 décembre 2021 à 2027
En milliers de dollars canadiens

Tableau 2
NCSP

| | Chiffres réels 2021 | Plan 2022 | Prévisions 2022 | Plan 2023 | Plan 2024 | Plan 2025 | Plan 2026 | Plan 2027 |
|---|------------------------|----------------|--------------------|------------------|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|
| Activités d'exploitation | | | | | | | | |
| Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) | 2 989 704 | 58 009 | 117 391 | (253 623) | 28 655 | (12 683) | (579 824) | (102 083) |
| Ajustement pour tenir compte des éléments hors trésorerie | (88 246) | (55 276) | (83 617) | (40 642) | (64 160) | (6 560) | 63 823 | 13 895 |
| Perte sur ajustement résultant de modifications de prêts | | | 75 521 | | | | | |
| Provision pour perte sur prêts | – | – | – | 34 977 | – | – | 175 236 | 29 355 |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | | | | | | | | |
| Montant à recevoir des actionnaires | 187 | – | – | – | – | – | – | – |
| Fournisseurs et autres crédeurs | (3 591) | – | (2 002) | – | – | – | – | – |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation | 2 898 054 | 2 733 | 107 293 | (259 289) | (35 505) | (19 243) | (340 765) | (58 833) |
| Activités d'investissement | | | | | | | | |
| Prêts consentis, déduction faite des coûts de transaction | (2 568 225) | (150 000) | (445 309) | (50 000) | – | – | – | – |
| Remboursements de prêts, montants reçus | 420 426 | 144 512 | 34 582 | 480 096 | 44 192 | 13 630 | 347 200 | 56 000 |
| Achat d'actions d'Air Canada | (500 000) | – | – | – | – | – | – | – |
| Entrées de trésorerie liées aux activités d'investissement | (2 647 799) | (5 488) | (410 727) | 430 096 | 44 192 | 13 630 | 347 200 | 56 000 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 82 673 | 12 786 | 332 928 | 29 493 | 200 301 | 208 988 | 203 375 | 209 810 |
| Variation de la trésorerie | 250 255 | (2 755) | (303 435) | 170 808 | 8 687 | (5 613) | 6 435 | (2 833) |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | 332 928 | 10 031 | 29 493 | 200 301 | 208 988 | 203 375 | 209 810 | 206 977 |

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA
État des résultats et des résultats non distribués pro forma
Exercices clos les 31 décembre 2021 à 2027
En milliers de dollars canadiens

Tableau 3
NCSP

| | Chiffres réels 2021 | Plan 2022 | Prévisions 2022 | Plan 2023 | Plan 2024 | Plan 2025 | Plan 2026 | Plan 2027 |
|---|------------------------|------------------|--------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| Produits | | | | | | | | |
| Produits d'intérêts | 105 570 | 132 569 | 115 293 | 96 914 | 85 215 | 83 877 | 41 972 | 23 832 |
| Profit sur la vente de bons de souscription | – | – | 82 214 | – | – | – | – | – |
| Profit sur la vente d'actions | – | – | – | – | – | – | – | – |
| Total des produits | 105 570 | 132 569 | 197 507 | 96 914 | 85 215 | 83 877 | 41 972 | 23 832 |
| Charges d'exploitation | | | | | | | | |
| Honoraires professionnels ¹ | 4 737 | 2 000 | 3 362 | 4 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 |
| Frais de gestion | 679 | 1 000 | 680 | 680 | 680 | 680 | 680 | 680 |
| Salaires et avantages | 283 | 680 | 211 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200 |
| Perte sur les ajustements résultant de modifications de prêts | – | 200 | 75 521 | – | – | – | – | – |
| Autres charges | 167 | 680 | 342 | 680 | 680 | 680 | 680 | 680 |
| Total des charges d'exploitation | 5 866 | 4 560 | 80 116 | 5 560 | 6 560 | 6 560 | 6 560 | 6 560 |
| Provision pour perte sur prêts | – | – | – | (34 977) | – | – | (175 236) | (29 355) |
| Bénéfice (perte) d'exploitation avant l'apport du gouvernement | 99 704 | 128 009 | 117 391 | 56 377 | 78 655 | 77 317 | (139 824) | (12 083) |
| Apport du gouvernement | 2 890 000 | 300 000 | – | – | – | – | – | – |
| Remboursement de subventions publiques | – | (370 000) | – | (310 000) | (50 000) | (90 000) | (440 000) | (90 000) |
| Bénéfice d'exploitation net (perte d'exploitation nette) | 2 989 704 | 58 009 | 117 391 | (253 623) | 28 655 | (12 683) | (579 824) | (102 083) |
| Excédent (déficit) accumulé à l'ouverture de la période | 189 458 | 3 412 596 | 3 179 162 | 3 296 553 | 3 042 929 | 3 071 585 | 3 058 902 | 2 479 078 |
| Excédent (déficit) accumulé à la clôture de la période | 3 179 162 | 3 470 605 | 3 296 553 | 3 042 929 | 3 071 585 | 3 058 902 | 2 479 078 | 2 376 995 |

¹ Certains honoraires ont été recouverts auprès des emprunteurs, mais sont présentés dans les charges au cours de l'exercice où ils sont engagés. Le recouvrement est comptabilisé sur la durée de vie du prêt.

LA CORPORATION DE FINANCEMENT D'URGENCE D'ENTREPRISES DU CANADA
État des profits et des pertes de réévaluation pro forma
Exercices clos les 31 décembre 2022 à 2027
En milliers de dollars canadiens

NOUVEAU Tableau 4
NCSP
Adopté au premier trimestre de 2022

| | Prévisions 2022 | Plan 2023 | Plan 2024 | Plan 2025 | Plan 2026 | Plan 2027 |
|--|----------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| Profits de réévaluation cumulés à l'ouverture de la période, après ajustement | 24 770 | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) |
| Profits de réévaluation survenus au cours de la période | | | | | | |
| (Pertes) non réalisées sur les participations en titres de capitaux propres | (109 796) | – | – | – | – | – |
| Profits réalisés sur les bons de souscription | 3 456 | – | – | – | – | – |
| Montant reclassé dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé | | | | | | |
| Profits réalisés sur les bons de souscription | (82 214) | – | – | – | – | – |
| Profits de réévaluation nets (pertes de réévaluation nettes) de la période | (188 554) | – | – | – | – | – |
| | – | – | – | – | – | – |
| Pertes de réévaluation accumulées à la clôture de la période | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) | (163 784) |

Annexe A-3 – Résultats prévus pour 2023

| Résultats attendus | Indicateurs ou cibles de performance |
|---|---|
| Évaluer les demandes d'avances ultérieures | La CFUEC évalue chaque avance de prêt subséquente pour s'assurer de la conformité continue aux conditions du CUGE et pour valider que toutes les conditions préalables aux avances subséquentes ont été respectées. |
| Surveiller tous les prêts | Les rapports trimestriels et l'évaluation régulière de tous les prêts sont à jour. |
| Gérer les demandes de consentement et de modification de prêts | Les demandes sont examinées en temps opportun et accordées ou rejetées, les résultats étant cohérents avec les objectifs du CUGE. |
| Gérer les prêts pour atténuer les pertes, et gérer les défaillances et les restructurations au besoin | Survie de la société et des emplois connexes et évitement de la faillite si possible conformément aux objectifs du CUGE. Maximisation du recouvrement pour la CFUEC conformément aux objectifs du CUGE. S'assurer que la CFUEC est informée et préparée à répondre à tout besoin de restructuration des emprunteurs ou à traiter les défaillances des emprunteurs, le cas échéant. |
| Contenir les coûts | Maintenir le ratio d'efficacité de la CFUEC en deçà de 10 % et en deçà de celui des autres sociétés d'État prêteuses. Le ratio d'efficacité correspond aux charges d'exploitation en pourcentage des produits, à l'exclusion des profits et des pertes non récurrents. |
| Gérer la trésorerie | Gérer la trésorerie conformément à la politique de la CFUEC et s'assurer de la disponibilité des fonds pour les demandes de prélèvements des clients dans les délais prévus. |